

CONSEIL DU 1er ARRONDISSEMENT

Séance du dimanche 13 avril 2014

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS

M. Baptiste BOUSSARD, M. Emmanuel CALDAGUÈS Mme Martine FIGUEROA, M. Jean-François LEGARET M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Catherine MATHON M. Marc MUTTI, Mme Josy POSINE M. Loïc RAOUL, Mme Catherine SALVADOR Mme Catherine TRONCA

* * * * *

Le 13 avril 2014 à 11 heures, le Conseil du 1er arrondissement s'est réuni à la Mairie du 1er arrondissement. En application de l'article L.2511-25 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil du 1er arrondissement a été exceptionnellement convoqué par Mme la Maire de Paris, par lettre du 7 avril 2014, adressée par écrit au domicile de chaque Conseiller, conformément aux formes prescrites par l'article L.2121-10 du CGCT.

La convocation comporte l'ordre du jour suivant :

Election du Maire d'Arrondissement Détermination du nombre d'Adjoints au Maire
d'Arrondissement Election des Adjoints au Maire d'Arrondissement

* * * * *

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Josy POSINE, doyen d'âge.

Mme Josy POSINE demande ensuite au Directeur général des Services de la Mairie de procéder à l'appel nominatif par ordre alphabétique des membres du Conseil d'arrondissement.

Mme Josy POSINE constate que le quorum est atteint et que le Conseil d'Arrondissement peut délibérer valablement, au titre des dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT.

Sur proposition de Mme Josy POSINE, le Conseil désigne à l'unanimité M. Nicolas MARTIN-LALANDE et M. Loïc RAOUL comme Secrétaires de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Mme Josy POSINE rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est le Maire de Paris qui a procédé à la convocation des Conseils d'Arrondissement afin que soient désignés le Maire du 1er Arrondissement et les Adjoints.

Mme Josy POSINE prononce une courte allocution introductive : "Mes Chers Collègues, C'est pour moi un grand honneur aujourd'hui, en ma qualité de doyenne de notre conseil, de présider cette séance si particulière du premier Conseil d'arrondissement de cette nouvelle mandature. J'adresse à toutes et à tous, au-delà des étiquettes politiques, mes plus sincères félicitations pour votre élection au sein du Conseil d'arrondissement. Je souhaite en particulier la bienvenue à nos collègues qui siègent ici pour la première fois. Je vous invite donc maintenant, mes Chers Collègues, à procéder à l'élection du Maire du 1er arrondissement".

* * * * *

1. Élection du Maire

Mme Josy POSINE invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire.

Elle rappelle les termes des articles du Code Général des Collectivités Territoriales : Article L.2511-25 : "Le Maire d'arrondissement est élu au sein du Conseil d'arrondissement. Les fonctions de Maire de la commune et de Maire d'arrondissement sont incompatibles". Articles L. 2122-4 et L. 2122-7 : "Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus. Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative". Article LO. 2122-4-1 : "Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu Maire ou Adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions ».

Mme Josy POSINE procède à un appel à candidature pour l'élection du Maire d'arrondissement :

Mme Catherine SALVADOR, au nom de la Liste 100% Premier, présente la candidature de M. Jean-François LEGARET.

Mme Josy POSINE propose de procéder au vote à bulletin secret, par appel nominal par ordre alphabétique. Les opérations matérielles du scrutin seront conduites par les deux Secrétaires de séance, avec le concours du Directeur général des Services de la Mairie du 1er Arrondissement.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote sur lequel il a écrit le nom de la personne qu'il a choisie. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité, prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été noté.

Le dépouillement du vote, effectué par les Secrétaires de séance, donne les résultats suivants, au premier tour de scrutin :

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11 c. Nombre d'émargements : 11 d. Nombre de suffrages blancs ou nuls : 2 e. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 9 f. Majorité absolue : 6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique) NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS M. Jean-François LEGARET 9

M. Jean-François LEGARET ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire du 1er Arrondissement et est immédiatement installé.

M. Jean-François LEGARET prononce une allocution : Il fait part de sa gratitude sincère à tous les Elus du nouveau Conseil du 1er Arrondissement. Il remercie également chaleureusement l'assistance pour sa présence chaleureuse et amicale. Il félicite les Elus, quels que soient leur étiquette politique, pour leur élection et pour la campagne qui l'a précédée, qui fut particulièrement active et démocratique; en témoigne le fait que le 1er Arrondissement est un de ceux où l'on a le plus voté. M. Jean-François LEGARET souhaite la bienvenue aux Elus qui font leur entrée dans le Conseil d'Arrondissement : M. Baptiste BOUSSARD, M. Nicolas MARTON-LALANDE, Mme Catherine SALVADOR et Mme Catherine TRONCA. Il a une pensée amicale pour ceux qui ne sont plus élus, qu'il tient à remercier de leur travail : Mme Florence BERTHOUT, Mme Michèle HAEGY, M. Franck BOUNIOL, M. Antoine BARTH, M. Laurent SAIAG et Mme Laurence BONNET. M. Jean-François LEGARET rappelle que l'effectif du Conseil du 1er Arrondissement est désormais réduit, suite à une modification de la Loi, modification qu'il juge regrettable : cette Loi, qui a ramené à 1 l'effectif des Conseillers de Paris

dans le 1er, n'a pris en compte que le nombre d'habitants, ce qui ne tient aucun compte de l'intensité de la vie diurne dans l'Arrondissement. Il souligne que la réduction de cet effectif va imposer un effort de disponibilité renforcé à chaque Elu, et tout particulièrement à ceux de l'opposition qui, en raison de leur nombre, vont être particulièrement sollicités par le travail des Commissions pluralistes; il les en remercie vivement à l'avance. En conclusion, M. Jean-François LEGARET indique que les Elus du 1er Arrondissement vont continuer leur travail pour que les gros projets puissent être menés à leur terme, tout en respectant la qualité de vie des habitants du 1er Arrondissement. Il souhaite qu'au Conseil de Paris, le travail avec la nouvelle Maire de Paris, Mme Anne Hidalgo, se déroule dans un climat décrispé au Conseil de Paris, au contraire de ce qui fut trop souvent le cas dans la mandature précédente. M. Jean-François LEGARET remercie une nouvelle fois les Elus et l'assistance et souhaite que chacun continue à être au service du 1er Arrondissement que nous aimons tant.

* * * * *

M. Jean-François LEGARET invite le Conseil à procéder à l'élection des Adjoints, conformément aux dispositions des articles L.2511-25 et L.2511-25-1 du CGCT.

2. Détermination du nombre d'Adjoints au Maire d'Arrondissement

M. Jean-François LEGARET indique que le nombre d'Adjoints ne peut excéder trente pour cent du total des membres du Conseil d'Arrondissement, sans toutefois être inférieur à quatre. Par ailleurs, ce nombre maximum peut être dépassé pour permettre la création de postes d'adjoints chargés de quartier sans toutefois que leur nombre puisse excéder 10% de l'effectif total du conseil d'arrondissement, soit 1 Adjoint supplémentaire.

M. Jean-François LEGARET propose d'arrêter le nombre des Adjoints au Maire du 1er Arrondissement à cinq (5) et de voter à main levée.

Le Conseil d'Arrondissement adopte le nombre de cinq (5) Adjoints au Maire du 1er arrondissement, par 9 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Baptiste BOUSSARD, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Martine FIGUEROA, M. Nicolas MARTIN-LALANDE, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR et 2 Abstentions (Mme Catherine TROCA, M. Loïc RAOUL).

3. Listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire

Le Maire rappelle que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue des suffrages exprimés, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT). Les Adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

Comme pour l'élection du Maire, l'élection des Adjoints a lieu à bulletins secrets, par appel nominal par ordre alphabétique.

Les opérations matérielles du scrutin seront conduites par les deux Secrétaires de séance, avec le concours du Directeur général des Services de la Mairie du 1er Arrondissement.

Une (1) liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire est déposée auprès du Maire du 1er Arrondissement.

Elle porte le nom du candidat placé en tête de la liste : il s'agit de M. Emmanuel CALDAGUES. Elle comprend également les noms de : Mme Catherine MATHON M. Marc MUTTI Mme Martine

FIGUEROA M. Nicolas MARTIN-LALANDE

Il est ensuite procédé au vote : chaque Conseiller, à l'appel de son nom, déposé dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote sur lequel sont écrits tous les noms de la liste qu'il a choisie

Le dépouillement du vote, effectué par les Secrétaires de séance, avec le concours du Directeur général des Services de la Mairie du 1er Arrondissement, donne les résultats suivants au premier tour de scrutin :

a. Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11 c. Nombre d'émargements : 11 d. Nombre de suffrages blancs ou nuls : 2 e. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 9 f. Majorité absolue : 6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DU CANDIDAT (dans l'ordre alphabétique) NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS Liste conduite par M. Emmanuel CALDAGUES 9

La liste conduite par M. Emmanuel CALDAGUES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA et M. Nicolas MARTIN-LALANDE sont proclamés Adjoints et immédiatement installés.

* * * * *

M. Jean-François LEGARET porte à la connaissance du Conseil d'Arrondissement les délégations qu'il va donner par Arrêté :

- Emmanuel CALDAGUÈS, Premier Adjoint au Maire, délégation générale sauf Affaires militaires, chargé des Affaires Scolaires, des Affaires Sociales, de la Santé, de la Solidarité, du Logement et de la Lutte contre l'Exclusion.

- Catherine MATHON, 2ème Adjointe au Maire, chargée des Conseils de quartier, de la Vie associative et des Animations.

- Marc MUTTI, 3ème Adjoint au Maire, est nommé Adjoint Spécial, chargé auprès du Maire des Finances, des Equipements de proximité, de la Vitalité économique et de l'Emploi, de la Prévention, de la Sécurité et des affaires militaires.

- Martine FIGUEROA, 4ème Adjointe au Maire chargée de la Petite enfance, de la Famille, de la Jeunesse et Sports.

- Nicolas MARTIN-LALANDE, 5ème Adjoint au Maire chargé de l'Environnement, de l'Espace Public, des Espaces verts, de l'Urbanisme, de la Voirie et des Déplacements.

- Catherine SALVADOR, Conseiller délégué auprès du Maire, chargée de la Culture, de la Communication et du Lien intergénérationnel.

- Josy POSINE, Correspondant défense, Conseiller délégué auprès de Marc MUTTI, pour la Mémoire et le Monde Combattant, et auprès de Nicolas MARTIN-LALANDE, pour l'Espace Public et la Propreté.

- Baptiste BOUSSARD, Conseiller délégué auprès d'Emmanuel CALDAGUES pour les Ecoles et les activités scolaires et périscolaires, et auprès de Marc MUTTI pour le commerce de proximité.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-François LEGARET lève la séance à 11h 50.

Les Secrétaires de séance

Nicolas MARTIN-LALANDE

Loïc RAOUL

Le Maire du 1er Arrondissement

Jean-François LEGARET